



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 39492

Texte de la question

M. Carlos Da Silva attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'accès au logement autonome des jeunes. En raison de leurs faibles ressources et de leurs situations précaires (étudiant, apprenti, stagiaire ou encore jeune travailleur), les jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés d'accès au logement. D'après l'avis du Conseil économique, social et environnemental de janvier 2013, plus de 50 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 29 ans sont logés dans le parc locatif privé. Ces logements, souvent petits et situés dans les grandes agglomérations, ont un prix élevé au m², ce qui accroît les dépenses liées au logement. Ainsi les 25-29 ans y consacrent 18,7 % de leurs ressources contre 10 % pour l'ensemble de la population, et ce malgré les aides publiques en leur faveur. De plus, les disparités territoriales accentuent les inégalités entre les jeunes en matière de logement. À titre d'exemple, nombre de jeunes ruraux souhaiteraient retourner dans leur territoire d'origine à l'issue de leurs études, mais rencontrent des difficultés pour y trouver un logement. Or le retour de la jeunesse vers les zones rurales favorise le développement de ces territoires. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures qu'elle envisage afin de faciliter l'accès au logement autonome des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Carlos Da Silva](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39492

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10494

Question retirée le : 10 janvier 2017 (Fin de mandat)